

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

**Date de convocation :** 05 mai 2026

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

**Secrétaire :** M. Paul LACHNER-GAUBERT

**PRÉSENTS :** M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

**ABSENTE :**

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION :** 26-104 Motion du groupe "Louviers pour tous" pour la déclaration de l'urgence climatique

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :  
Par affichage, le

20 MAI 2026

20 MAI 2026

**Fait à Louviers, le 15 mai 2026**

Le Maire,  
**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260511-26-104-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2026  
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-104

**MOTION DU GROUPE « LOUVIERS POUR TOUS ! » POUR  
LA DECLARATION DE L'URGENCE CLIMATIQUE**

**RAPPORT**

**Mme Nolwenn LEOSTIC** donne lecture de sa motion

« Ce vœu commence par un constat qui pourra surprendre, un constat de bonnes nouvelles. Actons qu'une partie de l'humanité n'a jamais connu une telle prospérité matérielle et économique. La réalité est indéniable, pour une partie de l'humanité, il y a eu ces 50 dernières années l'essor de la société de consommation et de la production de tout un ensemble de biens facilitant notre vie quotidienne, la disparition de certaines maladies, mais aussi des famines, l'allongement de notre espérance de vie, l'augmentation du temps dédié aux loisirs.

Dans ce monde de prospérité, il y a pourtant des laissés pour compte et une communauté scientifique qui alerte depuis plusieurs décennies sur la non-soutenabilité écologique de cette prospérité économique. Pour le dire brutalement : le coût écologique de cette prospérité d'une partie de l'humanité menace à présent la survie de l'humanité tout entière sur Terre. Le changement climatique est un sujet complexe, qui peut être résumé ainsi : les activités humaines produisent trop de gaz retenant la chaleur du soleil dans l'atmosphère, ce sont les gaz à effet de serre, et le plus répandu d'entre eux est le dioxyde de carbone, le CO<sub>2</sub>. L'atmosphère se réchauffe, avec des canicules de plus en plus fortes. Puisque l'air se réchauffe, l'eau se réchauffe aussi, donc le cycle de l'eau est perturbé, parfois avec des inondations, parfois des sécheresses, et des tempêtes de plus en plus monstrueuses. La production de ces gaz est au coeur de notre civilisation industrielle basée sur les énergies fossiles. Ces gaz sont émis lors de la combustion du pétrole, du gaz ou du charbon pour les déplacements des personnes et des marchandises, pour la production de biens et de services, pour la production de notre alimentation, pour la production d'énergie ou pour nos usages numériques, etc.

Les difficultés posées par le changement climatique sur la santé humaine, sur les rendements agricoles, sur la survie de la biodiversité sont largement documentées. Le 20 mai 2023, le Groupement des Experts Internationaux sur le Climat (GIEC), rendait son 6ème rapport. Y est expliqué que la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère n'a jamais été aussi haute depuis 2 millions d'années. En 2019, 35% de la population mondiale vit dans des pays qui émettent plus de 9 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/an, alors qu'il a été calculé que nous devons rester sous la barre des 2 tonnes pour maintenir un monde viable. Ces émissions sont difficiles à appréhender parce qu'on ne les voit pas, qu'elles n'ont pas d'odeurs et que leur effet n'est pas immédiat.

Et pourtant, les effets du changement climatique se font déjà sentir. Le rapport du GIEC continue ainsi : « le changement climatique a réduit la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable. [...] Tous les épisodes de canicules ont résulté en une mortalité humaine accrue. Les épisodes extrêmes ont des effets sur la santé mentale, créent des traumatismes et des pertes d'habitats et de ressources. »

Au local, pour se saisir de cet enjeu complexe, la ville a des moyens d'actions forts et peut servir d'exemple. Un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre permettrait dans un premier temps de connaître et comprendre en quelles quantités et dans quels secteurs d'activités la ville produit le plus de ces gaz. Ensuite, en établissant un plan de réduction avec les mesures adéquates dans chaque secteur : déplacements, énergie, alimentation, etc., en lien avec les agents mais aussi avec les usagers dès que nécessaire, la ville peut se donner les moyens d'orienter son action vers des émissions réduites. Pour cela, par exemple, il faut cesser les constructions et privilégier les rénovations, transformer la flotte de véhicules, réduire la part de viande dans les plats de la cuisine centrale : tout un ensemble de mesures existent. Enfin, la ville peut évaluer les impacts de ses actions, pour encourager et poursuivre les transformations. Elle peut communiquer sur les résultats pour informer et diffuser auprès des associations, entreprises et citoyens le désir de s'engager.

La ville de Louviers peut déclarer l'urgence climatique à la suite de Madrid, de New York, de la Toscane, de 60 villes allemandes, de Paris ou encore de Strasbourg. Déclarer l'urgence climatique signifie s'engager pour atteindre la neutralité carbone, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant le nombre d'arbres, de prairies et d'espaces verts pouvant stocker ces gaz dans leur organisme. Ce vœu en responsabilité n'est pas un vœu pieu mais appelle à un plan d'actions concret, qui nous permettra de s'aligner sur les volontés de l'Etat de réduire ses émissions à travers la Stratégie Nationale Bas Carbone. Pour rappel, dès 2017, la France s'était engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif réitéré dans la Stratégie Nationale Bas Carbone 3 en cours de révision, que l'Etat et les collectivités territoriales doivent appliquer.

Ainsi :

Considérant l'intérêt à agir de Louviers face au changement climatique dont les impacts délétères sont documentés,

Considérant l'urgence à agir du fait de l'accélération des conséquences néfastes du changement climatique sur tous les aspects de la vie humaine,

La ville de Louviers, par son conseil municipal, déclare l'urgence climatique et s'engage à établir un diagnostic de ses émissions dès la suite du conseil municipal du 11 mai 2026, suivi par un plan d'actions permettant leur réduction jusqu'à la neutralité. »

## DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré

**REJETTE** la motion présentée par 26 voix contre, 6 pour

Pour copie conforme  
Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**

